



Helvetia Suisse

**Compte
d'exploitation
2014**

Assurance vie collective.

Votre assureur suisse.

helvetia 

2014: besoin de réformes, mais aussi de transparence.



Chère lectrice,
cher lecteur,

Notre système d'assurance sociale, et notamment la prévoyance vieillesse, a fait ses preuves, cela ne fait nul doute, mais ce succès est dorénavant menacé. Des ré-

formes doivent être adoptées de toute urgence. Les institutions compétentes, responsables politiques en tête, n'ont pas d'autre choix face à l'évolution démographique, à la situation sur les marchés d'investissement, aux taux de change et aux faibles taux d'intérêt. Le Conseil fédéral a fait un grand pas dans la bonne direction avec son projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020». La consultation parlementaire sur le sujet s'ouvrira bientôt. À l'instar des institutions politiques, les organismes qui commercialisent des produits et services de prévoyance du personnel, dont l'Helvetia fait partie, sont appelés à se joindre à l'effort collectif afin de trouver une solution viable à des problèmes manifestes.

Le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de bénéficiaires d'une rente AVS se détériore à vue d'œil, les taux d'intérêt piétinent à de très bas niveaux et la prévoyance professionnelle est sujette, en raison du taux de conversion trop élevé des rentes, à une réallocation de fonds contraire au système: au lieu de bénéficier aux assurés actifs, l'argent sert à financer les rentes actuelles.

C'est pourquoi l'Helvetia privilégie une approche globale et salue les propositions du Conseil fédéral, qui souhaite maintenir la pondération des 1^{er} et 2^e piliers et le niveau des prestations, porter l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes et ramener le taux de conversion à 6.0%. Les mesures annexes proposées et la contribution au financement correct des prestations de vieillesse faciliteront l'exécution du programme dans des conditions socialement acceptables. Nous estimons ces réformes réalistes et nous pensons qu'elles produiront les effets escomptés et en premier lieu qu'elles serviront les intérêts de nos assurés et garantiront la sécurité des fonds de prévoyance qui nous sont confiés.

D'autre part, le projet de réforme prévoit des mesures qui menaceraient le modèle éprouvé de l'assurance complète, dont l'Helvetia est une fervente défenseuse. C'est le cas du relèvement proposé de la quote-part minimum, c'est-à-

dire la part des bénéfices à redistribuer aux assurés (informations complémentaires sur la quote-part minimum à l'Helvetia aux pages 9 et 10 du compte d'exploitation). Un relèvement de la quote-part minimum contraindrait les assureurs vie à adopter une stratégie de placement plus défensive, laquelle amputerait les revenus des placements et les résultats d'exploitation. En d'autres termes, la quote-part minimum plus élevée serait plus que compensée par la baisse des revenus. En fin de compte, les assurés comme les bailleurs de capital-risque percevraient moins d'argent, ce qui n'est ni dans l'intérêt des assurés, ni dans l'intérêt de l'Helvetia. Aujourd'hui déjà, les assureurs vie se montrent prévoyants et responsables dans l'utilisation de la quote-part minimum, qu'ils relèvent en fonction de leurs possibilités. Il faut à tout prix préserver cette marge de manœuvre.

L'Helvetia défend la transparence et préconise une action durable dans la prévoyance professionnelle, deux valeurs élémentaires sur lesquelles nos clients peuvent compter. Nous sommes fiers d'avoir consolidé encore davantage la position déjà très confortable de notre compagnie d'assurance sur le marché. Nous présentons une fois encore un résultat solide et de qualité pour l'exercice 2014. C'est une bonne nouvelle pour notre groupe, mais aussi pour l'assurance vie collective en Suisse. Nous souhaitons vous offrir la plus grande transparence possible dans ce compte d'exploitation, avec notre publication annuelle de fin d'année «News sur le 2^e pilier» (dans laquelle nous vous avons déjà présenté les divers points du projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020»), nos conseillers présents sur le terrain et nos spécialistes chargés de l'administration. Nous voulons vous donner la certitude d'avoir fait le meilleur choix avec l'Helvetia. Nous veillons à défendre au mieux les intérêts de nos entreprises affiliées et des assurés et ce, même si nous sommes contraints de mettre en place les réformes nécessaires.

Nous vous remercions de votre confiance.

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2014 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2014	2013
Produits		
Primes d'épargne	2 232 896	2 218 644
<i>Dont cotisations pour l'alimentation des avoirs de vieillesse</i>	776 344	718 467
<i>Dont avoirs de vieillesse versés (entrées de service, nouvelle affiliation)</i>	1 337 387	1 235 523
<i>Dont apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises</i>	29 112	166 409
<i>Dont apports pour rentes d'invalidité reprises</i>	24 925	25 477
<i>Dont apports pour polices de libre passage</i>	65 127	72 768
Primes de risque	328 173	323 186
Primes de frais	89 165	88 029
Recettes des primes brutes acquises	2 650 234	2 629 858
Produits directs des placements	413 593	412 183
Résultat des ventes	43 158	18 867
Résultat de change	309	-11 945
Solde des réévaluations et amortissements	974	-22 989
Charges d'intérêts	-43	-52
Charges pour la gestion de la fortune	-20 746	-17 949
Produits des placements de capitaux (net)	437 245	378 115
Autres produits	23 409	23 088
Résultat de la réassurance	-11 017	-7 757
Total des produits	3 099 871	3 023 305
Charges		
Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité	1 490 138	542 238
Prestations de libre passage	871 323	786 061
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	220 412	255 271
Frais de traitement des prestations	6 758	6 475
Prestations d'assurance	2 588 630	1 590 044
Avoirs de vieillesse	786 996	651 368
Réserve mathématique rentes de vieillesse et de survivants	-616 471	347 973
Réserve mathématique rentes d'invalidité	31 543	48 448
Réserve mathématique polices de libre passage	-6 423	12 565
Provision pour sinistres survenus à régler	-136	-27 383
Autres	36 145	165 828
Variation des provisions techniques	231 654	1 198 798
Frais de conclusion et d'administration	89 574	86 501
Autres charges	7 120	5 923
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	130 249	81 841
Résultat d'exploitation	52 643	60 197
Total des charges	3 099 871	3 023 305

Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires

31.12.2014 31.12.2013

Actifs¹

Placements de capitaux

Liquidités et dépôts à terme	1 060 692	6.56%	1 565 056	9.85%
Titres à revenu fixe en francs suisses	7 347 964	45.43%	7 212 054	45.41%
Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	1 984 541	12.27%	1 682 409	10.59%
Hypothèques et autres créances nominales	3 027 261	18.72%	2 903 619	18.28%
Actions suisses et actions étrangères	379 814	2.35%	343 359	2.16%
Parts de fonds de placement	351 269	2.17%	327 296	2.06%
Private equity et hedge funds	1 198	0.01%	1 262	0.01%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	13 143	0.08%	18 731	0.12%
Placements dans des participations et des entreprises liées	112	0.00%	112	0.00%
Immeubles	2 008 842	12.42%	1 828 782	11.51%
Autres placements de capitaux	0	0.00%	0	0.00%

Total

16 174 837

15 882 681

Passifs¹

Provisions techniques brutes

Avoirs de vieillesse ²	9 987 832	9 200 836
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir ²	423 900	320 100
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours ²	2 116 789	2 733 260
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours ²	1 155 544	1 124 001
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours ²	559 972	636 589
Réserve mathématique polices de libre passage	331 563	337 987
Provision pour sinistres survenus à régler	234 625	234 761
Fonds de renchérissement	304 569	298 306
Parts d'excédents créditées	177 445	164 617
Autres provisions techniques	23 310	20 211

Total

15 315 548

15 070 668

¹ Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

² Répartition des positions entre régime obligatoire et régime subobligatoire:

État au 31.12., en 1 000 CHF	Régime obligatoire		Régime subobligatoire	
	2014	2013	2014	2013
Avoirs de vieillesse	5 487 347	5 054 122	4 500 485	4 146 714
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir	335 500	224 900	88 400	95 200
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 123 574	1 536 850	993 214	1 196 410
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	693 561	690 263	461 983	433 738
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours	422 338	494 028	137 634	142 561

Placements de capitaux.

L'année de placement 2014

La politique monétaire résolument offensive des banques centrales a fait la pluie et le beau temps sur les marchés financiers en 2014. Contrairement aux prévisions de la grande majorité des analystes, les taux d'intérêt ont atteint de nouveaux records à la baisse en fin d'année. Les obligations ont brillé par leur excellente performance, avec des pourcentages à deux chiffres pour les échéances longues. Le placement des nouveaux fonds s'est en revanche heurté à des difficultés croissantes.

Les marchés d'actions sont restés vulnérables toute l'année et n'ont cessé de fluctuer à la hausse puis à la baisse. Les risques géopolitiques soulevés par la crise ukrainienne, les inquiétudes conjoncturelles en Europe et la crainte d'une recrudescence de la crise de la dette ont provoqué des corrections de cours en cascade. À la fin de l'année, les marchés d'actions américain et suisse affichaient des gains de cours honorables alors que les rendements totaux étaient plutôt modestes sur la plupart des marchés européens.

Le taux de change du franc suisse avec l'euro n'a que légèrement varié sous l'effet du seuil fixé par la Banque nationale. Quant au dollar, il a grimpé en flèche dans un contexte de forte embellie conjoncturelle.

Allocation d'actifs stable

Au cours de l'année de référence, les afflux de nouveaux fonds ont principalement bénéficié aux titres à rémunération fixe, aux terrains et constructions et aux actions suisses. Les liquidités ont été réduites en phase avec les objectifs. Les allocations cibles effectives et stratégiques sont donc très similaires.

Le volume de placement exprimé en valeur comptable a progressé de près de CHF 300 mio pour totaliser près de CHF 16.2 mrd le 31.12. Si on y ajoute les réserves d'évaluation d'un montant proche de CHF 1.6 mrd, les valeurs de marché atteignent au total CHF 17.8 mrd. La hausse de près de CHF 1.4 mrd en un an s'explique en grande partie par la hausse des réserves d'évaluation constituées sur les titres à rémunération fixe liée au faible niveau des taux d'intérêt. Il faut noter que les engagements à long terme et les garanties d'intérêts de la prévoyance professionnelle impliquent que la grande majorité des obligations soient détenues jusqu'à leur échéance finale. Pour cette raison, il convient de relativiser les réserves d'évaluation qui se sont constituées au fil du temps sur ces titres.

Afin d'amortir les baisses possibles à tout moment sur le marché, les portefeuilles d'actions et les positions en monnaies étrangères ont été couverts en grande partie tout au long de l'année par des options et des contrats à terme.

Revenu des placements fiable

Au cours de l'année de référence, les revenus des placements ont totalisé près de CHF 460 mio. Le rendement exprimé en valeur comptable a donc atteint 2.86%. Cette hausse par rapport à l'exercice précédent, alors que les revenus courants n'ont quasiment pas varié, a été possible grâce à des prises de bénéfices permises par l'environnement de marché favorable.

La performance exprimée à la valeur de marché à 8.94% est réjouissante. Cette valeur, exceptionnellement élevée en comparaison historique, est tant le fait des actions que des titres à taux fixe, qui ont tous deux réalisé une performance totale de plus 12%. Les remarques formulées au paragraphe précédent s'appliquent également ici aux titres à rémunération fixe.

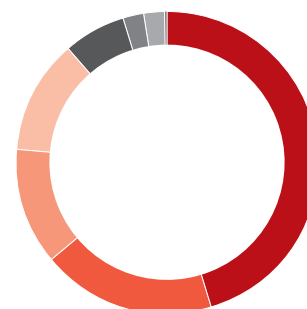
Perspectives

Il faut s'attendre à ce que les taux d'intérêt se maintiennent longtemps à un faible niveau en Europe suite au nouvel assouplissement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne. Ce scénario est encore plus probable en Suisse après l'abandon du taux plancher du franc face à l'euro et l'introduction de taux d'intérêt négatifs, bien que l'on ne puisse s'attendre à ce qu'ils demeurent bien longtemps en terrain négatif. Pour dégager les rendements nécessaires à la prévoyance professionnelle, il est indispensable d'élargir l'éventail des placements et de sélectionner des placements modérément plus risqués. Des mesures en ce sens sont en préparation.

Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2014 (en % de la valeur comptable)

■ Titres à revenu fixe en francs suisses	45.43%
■ Hypothèques et autres créances nominales	18.72%
■ Immeubles	12.42%
■ Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	12.27%
■ Liquidités et dépôts à terme	6.56%
■ Actions suisses et étrangères	2.35%
■ Parts de fonds de placement	2.17%
■ Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	0.08%
□ Private equity et hedge funds	0.01%
□ Placements dans des participations et des entreprises liées	0.00%
□ Autres placements de capitaux	0.00%



Total des placements de capitaux

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur du marché
Au début de l'exercice	15 881 873	16 429 082
À la fin de l'exercice	16 135 199 ¹	17 752 984

¹ Sans obligations découlant d'instruments financiers dérivés.

Réserves d'évaluation

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Valeur du marché
Au début de l'exercice	547 209
À la fin de l'exercice	1 617 784
Variation	1 070 575

Produit des placements de capitaux

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Brut ²	Net ³
Produit des placements de capitaux	457 991	437 245
Rendement sur valeurs comptables	2.86%	2.73%
Performance aux valeurs du marché	8.94%	8.82%

² Y compris la charge d'intérêts; avant imputation des frais d'administration de la fortune.

³ Y compris la charge d'intérêts; après imputation des frais d'administration de la fortune.

Frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration de la fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les coûts de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. Le taux de frais de l'Helvetia est de nouveau très bas comme les années précédentes avec 0.12%.

en 1 000 CHF	2014	2013
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs du marché	17 091 033	16 070 542
Frais pour la gestion de la fortune	20 746	17 949
Frais d'administration de la fortune en % du total des placements de capitaux	0.12%	0.11%
Part des placements collectifs ⁴	1.95%	1.84%
Part des placements de capitaux aux coûts non transparents ⁵	0.65%	0.69%

⁴ Les placements collectifs de capitaux sont des apports effectués par des investisseurs qui sont investis et administrés en commun et gérés pour leur compte. Les besoins des investisseurs sont satisfaits à des conditions égales (loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux, art. 7 al. 1).

⁵ Si les frais d'administration de la fortune liés à un placement collectif ne peuvent être calculés conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ou ne sont pas connus, alors ledit placement collectif de capitaux n'est pas transparent.

Quote-part minimum.

Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales relatives à la quote-part minimum indiquent que 90% au minimum des produits doivent être affectés au profit des assurés. On assure ainsi que les assurés participent de manière appropriée au bénéfice réalisé de la compagnie d'assurance.

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	415 288	232 491	61 179	708 958
Prestations affectées	253 689	147 750	51 127	452 565
Résultat brut	161 599	84 741	10 052	256 393
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				59 600
Découverts en cas de conversion en rentes				108 800
Garanties d'intérêts				2 700
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				-14 900
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				156 200
Attribution au fonds d'excédents				58 055
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				42 138
Quote-part de distribution				94.1%

En 2014, l'Helvetia a affecté CHF 666.8 millions au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 94.1%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus épargne, risque et frais (cf. le tableau p. 11): CHF 452.6 millions
- Renforcement des réserves: CHF 156.2 millions
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 58.1 millions

L'Helvetia réalise dans les processus épargne, risque et frais des recettes couvrant les frais. La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue pour l'Helvetia. Par la constitution de renforcements appropriés de réserves, nous tenons compte des conditions-cadres démographiques et économiques. Les découverts qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences de ces conditions-cadres. Par rapport aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, le besoin de financement des découverts représente actuellement quelque 0.4%.

Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	21 956	95 682	27 985	145 624
Prestations affectées	18 338	32 089	18 115	68 542
Résultat brut	3 618	63 593	9 870	77 082
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				-1 129
Découverts en cas de conversion en rentes				700
Garanties d'intérêts				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				-5 188
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-5 617
Attribution au fonds d'excédents				72 194
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				10 505
Quote-part de distribution				92.8%

Font partie des contrats qui disposent d'un règlement spécial de participation aux excédents notamment:

- Les contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). La participation aux bénéfices sous la forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question.
- Les contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe ainsi directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institution de prévoyance avec son propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia.

En 2014, les rentes de vieillesse et les rentes de survivants de la fondation collective Swisscanto matérialisées après départ en retraite ont été versées par l'Helvetia à la fondation. Les renforcements des réserves entrepris à cette fin ont donc été réduits.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Recettes	Prestations affectées
Épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Réallocation des produits

Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, les renforcements de réserves dans le processus d'épargne affichent des montants élevés pour le risque de longévité et les insuffisances de couverture à la conversion des rentes.

Ces chiffres montrent clairement que, en raison du taux de conversion élevé en vigueur, la réserve mathématique ne couvrirait pas le versement des rentes. Or, pour assurer aussi le versement des rentes garanties sur le long terme, il est nécessaire d'affecter une grande partie des produits des placements de capitaux réalisés avec les contributions d'épargne des assurés actifs aux renforcements de réserves correspondants. Cela réduit fortement la possibilité de rémunérer davantage les avoirs de vieillesse des actifs au moyen d'excédents.

Les affaires non soumises à la quote-part minimum sont en revanche peu touchées puisque les taux de conversion correspondants sont moins élevés, ce qui rend les renforcements de réserves moins nécessaires. De plus, à l'Helvetia, ces affaires sont essentiellement le fait de Swisscanto Fondation collective. Swisscanto a incorporé au 01.01.2014 les bénéficiaires d'une rente de vieillesse dont les rentes étaient jusqu'alors réassurées par l'Helvetia, ce qui explique pourquoi des renforcements de réserves ont pu être dissous.

Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2014, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	415 288		21 956		437 245
Risque	232 491		95 682		328 173
Frais	61 179		27 985		89 165
Recettes brutes	708 958	100.0%	145 624	100.0%	854 582
Prestations en faveur des assurés	666 820	94.1%	135 119	92.8%	801 939
Résultat d'exploitation	42 138	5.9%	10 505	7.2%	52 643

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2014, CHF 130.2 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 58.1 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Évolution du fonds d'excédents

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
État au 31.12.2013	84 318	36 162	120 479
Attribution du compte d'exploitation	58 055	72 194	130 249
Attribution aux institutions de prévoyance	44 451	28 918	73 369
État au 31.12.2014	97 922	79 437	177 359

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 44.5 millions ont été distribués en 2014. Il s'agit des excédents de risque et d'intérêt de 2013 crédités aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2014, ainsi que de la participation aux excédents 2014 des polices de libre passage.

Le solide résultat d'exploitation réalisé en 2014 et la politique d'excédents axée depuis plusieurs années sur la continuité et la stabilité ont permis à l'Helvetia d'accroître considérablement l'affectation au fond d'excédents par rapport à l'année précédente. Cela permettra une participation aux excédents dans les années à venir, même en cas d'évolution défavorable des rendements. Les excédents suivants sont crédités à terme échu au 01.01.2015 pour l'exercice 2014:

Excédent d'intérêts et rendement global pour l'année 2014¹

	Rémunération garantie	Excédent d'intérêts	Rémunération totale
Avoir de vieillesse LPP	1.75%	0.00%	1.75%
Avoir de vieillesse surobligatoire	1.25%	0.90%	2.15%

¹ S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives de l'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète.

Conformément au traitement de la quote-part minimum, et plus précisément aux conditions de distribution des excédents, un excédent de risque équivalent à 10% des primes de risque a été distribué pour l'année 2014 en complément de l'excédent d'intérêts. Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

Portefeuilles

	2014	2013
Assurés actifs	183 175	177 612
Bénéficiaires de rentes	22 112	21 000
Polices de libre passage	10 560	11 249
Nombre d'assurés	215 847	209 861
Nombre de contrats collectifs	17 802	17 595

Taux d'intérêt et de conversion 2014

	Régime obligatoire	Régime subobligatoire
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.75%	1.250%
Taux de conversion hommes (âge: 65 ans)	6.80%	5.835%
Taux de conversion femmes (âge: 64 ans)	6.80%	5.574%

Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision technique. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Évolution du fonds de renchérissement

en 1 000 CHF

État au 31.12.2013	298 306
Primes de renchérissement encaissées	4 923
Intérêt tarifaire	1 406
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-67
État au 31.12.2014	304 569

Adaptation des rentes

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation du renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente au début de l'année civile suivante. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. Par conséquent, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité n'ont pas été indexées sur l'inflation au 01.01.2014:

Début de la rente pendant l'année ou la période	Taux d'adaptation
1985-2009	0.0%
2010	0.0%

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Charges d'exploitation

en 1 000 CHF	2014	2013
Frais d'acquisition	19 676	19 220
<i>Dont commissions aux brokers et courtiers</i>	6 469	5 424
<i>Dont commissions au propre service externe</i>	4 199	4 166
Frais de traitement des prestations	6 758	6 475
Frais de marketing et de publicité	3 386	3 433
Frais d'administration générale	66 512	63 848
Part de réassurance charges d'administration	-4 043	-5 158
Total des charges d'exploitation net	92 289	87 817

Par centre de coûts

Charges d'exploitation assurés actifs valeur absolue	84 532	80 326
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes valeur absolue	6 758	6 475
Charges d'exploitation polices de libre passage valeur absolue	999	1 017
Charges d'exploitation pour autres unités d'imputation	0	0
Total des charges d'exploitation net	92 289	87 817

Par tête (en CHF)

Charges d'exploitation assurés actifs	461	452
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes	306	308
Charges d'exploitation polices de libre passage	95	90

Primes de frais

en 1 000 CHF	2014	2013
Par centre de coûts		
Primes de frais assurés actifs valeur absolue	88 093	86 947
Primes de frais polices de libre passage valeur absolue	1 071	1 082
Autres primes de frais	0	0
Total des primes de frais	89 165	88 029

Par tête (en CHF)

Primes de frais assurés actifs	481	490
Primes de frais polices de libre passage	101	96

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

